

Rapport Draghi sur la compétitivité européenne : Le Céréme regrette que le rapport préconise un développement des énergies renouvelables intermittentes sans tenir compte du mix énergétique de chaque pays

Le rapport « L'avenir de la compétitivité européenne » a été remis par Mario Draghi à Ursula Van der Leyen, le 9 septembre 2024. Le Céréme dénonce une grave erreur dans les analyses et préconisations de ce rapport car il recommande de développer dans toute l'Europe les Energies renouvelables intermittentes (EnRI), éolienne et photovoltaïque, sans tenir compte du mix électrique et du niveau de décarbonation de l'électricité déjà atteint dans certains pays membre comme la France, notamment grâce à l'énergie nucléaire. Pour autant, le Cereme se félicite du lien enfin reconnu entre la compétitivité du secteur énergétique et la compétitivité globale des économies européennes, ce qui milite en France pour accélérer le développement de la filière électronucléaire et favoriser toutes les technologies innovantes dans ce secteur prioritaire de l'économie.

L'absence de prise en considération de la situation spécifique de chaque état-membre aboutit à un contresens pour la France

S'agissant du mix énergétique, le rapport pratiquant le « en même temps » nucléaire et EnRI préconise dans les faits un développement général de celles-ci, **sans prendre en compte les spécificités des différents pays de l'Union.**

En France, où **le mix électrique est déjà décarboné à 90%**, les investissements dans l'éolien et le solaire sont inutiles pour réduire les émissions de CO2 et nuisibles à la stabilité du réseau électrique comme à la balance commerciale. Ils provoquent la hausse des prix de l'électricité, au détriment des ménages aux revenus les plus faibles et de la compétitivité des entreprises, en plus des dommages causés à l'environnement et à la biodiversité. De surcroît, les énergies intermittentes comme le solaire et l'éolien n'offrent aucune sécurité pour l'approvisionnement en électricité en périodes de pointe puisqu'elles dépendent de la météo.

Ces énergies ne contribuent à la décarbonation de l'électricité que dans les pays qui produisent une grande partie de celle-ci avec des centrales à charbon, fuel ou gaz. Dans notre pays, la remontée de la production du parc nucléaire permettra de satisfaire les besoins en électricité jusqu'à l'entrée en production des nouveaux EPR.

Enfin, **l'éolien et le solaire reposent en majeure partie sur des importations en provenance de Chine**, alors que nous disposons de toutes les capacités industrielles dans le nucléaire. Cela va à l'évidence à l'encontre de l'objectif répété à de nombreuses reprises dans le rapport de favoriser les technologies innovantes d'origine européenne.

Les financements de la transition écologique en France doivent donc être consacrés en priorité au développement du nucléaire pour faire face aux besoins futurs en électricité et à la décarbonation des secteurs de l'économie les plus émetteurs de CO2 : transports, industrie, habitat, agriculture et tertiaire.

Il faut cesser de donner des garanties de prix et d'achat aux producteurs d'énergie électrique intermittente, solaire ou photovoltaïque. **C'est d'autant plus nécessaire dans la crise budgétaire que la France traverse où il faut éviter tout gaspillage de ressources publiques et ne pas augmenter le prix de l'électricité payé par les Français** : ainsi la CRE a estimé en juillet que le coût du soutien aux énergies éoliennes et solaires pour les finances publiques va passer de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 4,4 milliards en 2025

Des avancées dans la prise en compte des enjeux énergétiques

Le constat **du lien entre la compétitivité énergétique et la compétitivité globale de l'économie européenne** conforte les préconisations du Cereme en faveur des technologies innovantes dans le secteur électronucléaire et des énergies renouvelables pilotables (indépendantes du vent ou du soleil).

L'objectif donné par le rapport de **faire baisser le prix de l'électricité** pour rendre compétitives les entreprises européennes en leur garantissant une sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau électrique, **conduit à privilégier les énergies pilotables comme le nucléaire** ou certaines énergies renouvelables comme la biomasse et le biogaz, ou l'hydraulique de barrage ou de stockage.

Le rapport confirme que **l'électrification des usages et des besoins en énergie permettra à la fois la décarbonation des économies européennes et l'amélioration de leur compétitivité.**

Il est temps que les pays membre de l'Union européenne les plus hostiles au nucléaire qui sont pour la plupart ceux dans lesquels l'électricité est la plus chère et la plus carbonée, révisent leur position idéologique et investissent à leur tour dans l'électronucléaire plutôt que devoir associer les énergies intermittentes éolienne et solaire à des centrales électriques à gaz ou à charbon qui sont leur complément technique nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement et assurer la stabilité des réseaux .

Enfin, le Céréme salue la prise de conscience de l'importance de réduire la dépendance aux matériaux critiques/stratégiques, en espérant que la Commission tiendra compte dans ces futures décisions de la présence de tels matériaux dans les éoliennes (néodyme) ou dans les panneaux photovoltaïques (silicium).

« Nous nous réjouissons que le rapport Draghi souligne le caractère indispensable du développement du nucléaire pour atteindre les objectifs de compétitivité de l'économie européenne et de sa transition énergétique. Pour autant, en préconisant de manière indistincte l'investissement dans les EnRI éolienne et solaire, sans tenir compte de la situation spécifique de chaque pays, il encourage, s'agissant de la France, une stratégie du « en même temps énergétique » coûteuse, inefficace pour décarboner, qui fait monter les prix de l'électricité pour les Français et qui va à l'encontre de l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises », précise Xavier Moreno, président du Céréme.

A propos du Céréme

Le Céréme, Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique est un think tank créé par un groupe de citoyens et experts soucieux d'engager la France sur la voie de la neutralité carbone. Il a pour objectif de contribuer au débat sur la politique énergétique de la France, à partir d'analyses objectives et indépendantes de tout intérêt financier ou industriel et de tout engagement politique.

www.cereme.fr

Contacts médias :

Cabinet CLAI

Raphaël CAORS - 33 (0)7 77 26 72 07

cereme@clai2.com

Suivez le Céréme sur les réseaux sociaux  